

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	22.06.2020	18h13	20.156	DESC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes socialiste et PopVertsSol	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
Titre : Prévenir les violences policières et lutter contre les pratiques discriminatoires	
Contenu : <p>Nous demandons au Conseil d'État de soumettre au Grand Conseil un rapport recensant les éventuelles violences ou discriminations policières dans le canton et un projet permettant de prévenir et de lutter de manière efficace contre celles-ci. En ce sens, le Conseil d'État étudiera notamment la mise en place d'un bureau des plaintes et de médiation indépendant facilitant les démarches de potentielles victimes. Le Conseil d'État est également invité à référencer la façon dont il garantit le respect des droits humains dans le cadre du travail policier.</p> <p>De plus, le Conseil d'État étudiera les mesures de formation et organisationnelles permettant de prévenir ce type de dérives, en lien notamment avec les conditions de travail et d'encadrement des forces policières du canton.</p>	
Développement (obligatoire) : <p>Le meurtre de George Floyd suscite l'indignation et l'inquiétude à travers le monde. Si les violences policières à caractère raciste semblent particulièrement fréquentes aux États-Unis, les réactions et l'ampleur de la mobilisation, y compris dans le canton de Neuchâtel, interrogent. En effet, de nombreux citoyen-ne-s neuchâtelois-e-s se reconnaissent dans ce mouvement et appellent à une prise de conscience collective sur cette thématique. Des témoignages évoquent des discriminations ressenties par les personnes racisées dans leur rapport avec les forces de police, en lien notamment avec une surreprésentation sans motif lors des contrôles d'identité ou une tolérance à géométrie variable pour les infractions mineures.</p> <p>Des organisations telles qu'Amnesty International¹ ou humanrights.ch² thématisent depuis de nombreuses années les lacunes des dispositifs policiers suisses en la matière. En particulier, la mise en place d'un bureau facilitant le dépôt de plaintes et le traitement de celles-ci, comme c'est le cas dans d'autres cantons, est recommandée. De même, des mesures supplémentaires dans l'enregistrement et la supervision des interventions policières prenant en compte le risque de discrimination passive ou active, dans la formation des policiers ainsi que dans l'organisation même de la police permettraient de favoriser une culture d'intervention moins violente et surtout non discriminatoire. Nous demandons ainsi au Conseil d'État d'étudier la mise en place d'une politique cohérente sur la question.</p> <p>Le travail de la police est difficile et absolument nécessaire pour garantir la sécurité et la liberté de toutes et tous. Il ne s'agit donc en aucun cas de remettre en cause l'ensemble de cette action, mais bien de mettre en place des mécanismes efficaces permettant de garantir à la fois les droits de la population et la crédibilité de la police.</p> <p>Même si les dérives du système policier américain nous paraissent lointaines, souvenons-nous de Mike Ben Peter, décédé à Lausanne suite à un contrôle de police en février 2017. L'État se doit de protéger les habitants quel-les qu'ils/elles soient, et de faire en sorte que ses représentant-e-s ne commettent pas d'abus.</p> <p>Alors que dans plusieurs endroits du monde les États s'interrogent sur leur façon de gérer le travail policier quotidien en rapport avec l'usage de la force et avec le respect des minorités, le canton de Neuchâtel ne doit pas rater l'opportunité de faire son propre examen et d'envisager une adaptation de ses méthodes.</p>	
<p>¹https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/suisse/violence-policiere/police/Resume_rapport_police_def.pdf</p> <p>²https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/poursuite/police/police-instances-independantes-enquetes</p>	
Demande d'urgence : NON	

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Antoine de Montmollin, Zoé Bachmann, Sera Pantillon

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Daniel Ziegler	Jonathan Gretillat	Florence Nater
Florence Aebi	Josiane Jemmely	Grégory Jaquet
Martine Docourt Ducommun	Tristan Robert	Annie Clerc-Birambeau
Sébastien Frochoux	Emma Chollet	Laurent Debrot
Johanna Lott Fischer	Clarence Chollet	

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 22.06.2020	Heure 18h13	Numéro 20.156	Département(s) DESC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupes socialiste et PopVertsSol	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
--	--

Titre : Prévenir les violences policières et lutter contre les pratiques discriminatoires

Contenu :

Nous demandons au Conseil d'État de soumettre au Grand Conseil un rapport d'information en vue d'établir si des problèmes existent en matière de violences ou discriminations policières dans le canton et de proposer des mesures correctives appropriées, si cela devait s'avérer nécessaire. En ce sens, le Conseil d'État étudiera notamment la mise en place d'un bureau des plaintes et de médiation indépendant facilitant les démarches de potentielles victimes. Le Conseil d'État est également invité à référencer la façon dont il garantit le respect des droits humains dans le cadre du travail policier.

De plus, le Conseil d'État étudiera les mesures de formation et organisationnelles permettant de prévenir ce type de dérives, en lien notamment avec les conditions de travail et d'encadrement des forces policières du canton.

Développement (obligatoire) :

Le meurtre de George Floyd suscite l'indignation et l'inquiétude à travers le monde. Si les violences policières à caractère raciste semblent particulièrement fréquentes aux États-Unis, les réactions et l'ampleur de la mobilisation, y compris dans le canton de Neuchâtel, interrogent. En effet, de nombreux citoyen-ne-s neuchâtelois-e-s se reconnaissent dans ce mouvement et appellent à une prise de conscience collective sur cette thématique. Des témoignages évoquent des discriminations ressenties par les personnes racisées dans leur rapport avec les forces de police, en lien notamment avec une surreprésentation sans motif lors des contrôles d'identité ou une tolérance à géométrie variable pour les infractions mineures.

Des organisations telles qu'Amnesty International¹ ou humanrights.ch² thématisent depuis de nombreuses années les lacunes des dispositifs policiers suisses en la matière. En particulier, la mise en place d'un bureau facilitant le dépôt de plaintes et le traitement de celles-ci, comme c'est le cas dans d'autres cantons, est recommandée. De même, des mesures supplémentaires dans l'enregistrement et la supervision des interventions policières prenant en compte le risque de discrimination passive ou active, dans la formation des policiers ainsi que dans l'organisation même de la police permettraient de favoriser une culture d'intervention moins violente et surtout non discriminatoire. Nous demandons ainsi au Conseil d'État d'étudier la mise en place d'une politique cohérente sur la question.

Le travail de la police est difficile et absolument nécessaire pour garantir la sécurité et la liberté de toutes et tous. Il ne s'agit donc en aucun cas de remettre en cause l'ensemble de cette action, mais bien de mettre en place des mécanismes efficaces permettant de garantir à la fois les droits de la population et la crédibilité de la police.

Même si les dérives du système policier américain nous paraissent lointaines, souvenons-nous de Mike Ben Peter, décédé à Lausanne suite à un contrôle de police en février 2017. L'État se doit de protéger les habitants quel-les qu'ils/elles soient, et de faire en sorte que ses représentant-e-s ne commettent pas d'abus.

Alors que dans plusieurs endroits du monde les États s'interrogent sur leur façon de gérer le travail policier quotidien en rapport avec l'usage de la force et avec le respect des minorités, le canton de Neuchâtel ne doit pas rater l'opportunité de faire son propre examen et d'envisager une adaptation de ses méthodes.

¹https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/suisse/violence-policiere/police/Resume_rapport_police_def.pdf

²<https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/poursuite/police/police-instances-independantes-enquetes>

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Antoine de Montmollin, Zoé Bachmann, Sera Pantillon

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Daniel Ziegler	Jonathan Gretillat	Florence Nater
Florence Aebi	Josiane Jemmely	Grégory Jaquet
Martine Docourt Ducommun	Tristan Robert	Annie Clerc-Birambeau
Sébastien Frochoux	Emma Chollet	Laurent Debrot
Johanna Lott Fischer	Clarence Chollet	